

## **ORDRE 7 : Comité du développement durable**

### **Mandat**

Recommander toute modification à la politique de développement durable.

Faire la promotion des différents services verts de l'Association.

Préparer les rencontres du Comité de l'environnement de l'UQTR.

Recommander le plan d'action environnemental des services au Conseil d'administration.

### **Pouvoirs**

Le comité a droit de dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration.

Le comité a droit de recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres**

Vice-président aux affaires externes	(président)
Président	(ex-officio)
Vice-président aux affaires internes	
Deux administrateurs choisis par le Conseil d'administration	
Deux étudiants choisis par le Conseil d'administration	
Un représentant du Bacc Vert	
Directrice administrative	(non-votant)

### **Durée**

Le comité est permanent.